LAUXIS AVOCATS

Membres CSE / CSSSCT : Formation Santé, Sécurité et Conditions de travail Premier mandat

Formation obligatoire agréée par le Ministère du Travail

Présentiel

Durée : 5 jours (35h)

Nombre de participants : 8 à 10 personnes

Lieu : Paris

Tarif : 1.600€ HT /stagiaire
1.920€ TTC/stagiaire

Les objectifs de la formation

- ✓ Maîtriser les rôles, les missions et les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- ✓ Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection,
- ✓ Anticiper les risques afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise,
- ✓ L'articulation de la prévention en matière de RPS et de QVCT,
- ✓ Identifier le rôle du CSE et de la CSCT dans les démarches de prévention,
- ✓ S'affirmer en tant qu'acteur de la santé et de la sécurité au travail afin de contribuer à la politique de prévention

A qui s'adresse cette formation ?

- ✓ Élu(e)s du CSE (titulaires et suppléants) effectuant leur premier mandat au sein de l'entreprise
- ✓ Élu(e)s du CSE (titulaires et suppléants) n'ayant jamais reçu de formation
- ✓ Membres de la CSSCT effectuant leur premier mandat
- ✓ Membres de la CSSCT n'ayant jamais reçu de formation
- ✓ Partenaires sociaux, délégués syndicaux…

Prérequis

- ✓ Aucun

Vous accompagner
au plus près

Cabinet d'avocat individuel
SIRET : 910 473 263 000 10
N° TVA intracommunautaire FR02910473263

Membre d'une association agrée
Règlement des honoraires accepté par chèque

10 rue Breteuil
MARSEILLE (13001)
www.lauxis-avocats.com

Programme
Avant ✓ Un autodiagnostic **Pendant - En groupe** **<u>Maîtriser les rôles, les missions et les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail</u>** - Organiser et animer la santé-sécurité au sein du CSE ✓ Quiz : les attributions et les moyens du CSE - Définir le rôle et les missions de la commission santé - sécurité et conditions de travail (CSSCT) ✓ La composition de la CSSCT ? (Présidence, nombre d'élus…) ✓ L'accord de mise en place de la commission ✓ Déroulement des réunions de CSSCT ✓ Rôle de l'inspection du travail, de la CARSAT et des services de prévention et de santé au travail : fonctionnement, missions, enquêtes, visites… ✓ Les relations avec les acteurs internes (Employeurs, salariés, responsable santé - sécurité…) ✓ Les relations avec les acteurs externes (Inspection du travail, CARSAT, médecine du travail…) - Quels moyens pour la CSSCT ✓ Les heures de délégation ✓ Le droit d'alerte ✓ Le droit de retrait ✓ Les enquêtes internes ✓ La saisine de l'inspecteur du travail ✓ La médecine du travail ✓ Les saisines judiciaires **<u>Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection</u>** - Réaliser des inspections et analyser les risques ✓ L'identification des risques ? (Santé/physique/psychiques/mentaux…) ✓ Les RPS, la QVCT et les TMS ✓ Quand, pourquoi, pour quoi et comment procéder à une inspection ? ✓ L'appui du DUERP ✓ La coordination avec le CSE - Réaliser une analyse d'accident ✓ Quand et comment procéder ? ✓ Constituer une délégation et recueillir les faits ✓ L'arbre des causes ✓ Le cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail **<u>Anticiper les risques particuliers afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise</u>** - Les responsabilités et les obligations de l'employeur ✓ Situation de danger grave et imminent ✓ Droit d'alerte et droit de retrait (atteinte à la santé publique et à l'environnement /la faute inexcusable de l'employeur/le délit d'entrave/ les obligations en matière de santé - conditions de travail) ✓ Le cas particulier des entreprises extérieures/des salariés intérimaires ✓ Le harcèlement (moral/sexuel) ✓ Le référent harcèlement ✓ La discrimination ✓ L'action pénale - Les notions juridiques à avoir ✓ Responsabilité civile et pénale ✓ Les sources du droit et d'informations du CSE ✓ Accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet : définitions

Vous accompagner
au plus près

Cabinet d'avocat individuel
SIRET : 910 473 263 000 10
N° TVA intracommunautaire FR02910473263

Membre d'une association agrée
Règlement des honoraires accepté par chèque

10 rue Breteuil
MARSEILLE (13001)
www.lauxis-avocats.com

L'articulation de la prévention en matière de RPS et de QVCT

- Les RPS et la QVCT
  - ✓ Définitions, concepts et enjeux,
  - ✓ Cadre juridique et obligations de l'employeur,
  - ✓ Veille et jurisprudence,
  - ✓ Facteurs de RPS
  - ✓ Les composantes de la QVCT
  - ✓ Le point clé du management et de l'organisation
- Comment gérer les problématiques RPS et QVCT au quotidien dans l'entreprise ?
  - ✓ Système de management adapté
  - ✓ Relations avec les acteurs internes : RH, managers…
  - ✓ Relations avec les acteurs externes : Médecin du travail, CARSAT…
  - ✓ Procédures internes
  - ✓ Baromètre social et indicateurs d'alerte
- Quels outils pour quels résultats ?
  - ✓ L'exercice du droit d'alerte en matière de RPS
  - ✓ Une enquête pour objectiver les résultats
  - ✓ Les incidents répétés révélateurs d'un risque grave
  - ✓ Place et posture des élus et représentants du personnel

Vous accompagner
au plus près

Cabinet d'avocat individuel
SIRET : 910 473 263 000 10
N° TVA intracommunautaire FR02910473263

Membre d'une association agrée
Règlement des honoraires accepté par chèque

10 rue Breteuil
MARSEILLE (13001)
www.lauxis-avocats.com